

UNIVERSITE BADJI MOKHTAR ANNABA
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE
DEPARTEMENT D'AMENAGEMENT
LABORATOIRE RESSOURCES NATURELLES
ET AMENAGEMENT



جامعة باجي مختار - عنابة
كلية علوم الأرض

Les politiques urbaines en Algérie

Textes législatifs, réalités socio-économiques et productions spatiales.

BRAHAMIA KHALED
2021

Introduction

Depuis un peu plus de vingt ans la ville algérienne est le théâtre d'une revendication protéiformes. La fréquence des événements et leurs ampleurs sont de puissants indicateurs des problèmes sociaux générés par les errements de la gouvernance, où le territoire ville est devenu l'enjeu capital des luttes sociales. Il est façonné presque quotidiennement par l'activité conflictuelle des acteurs sociaux et politiques.

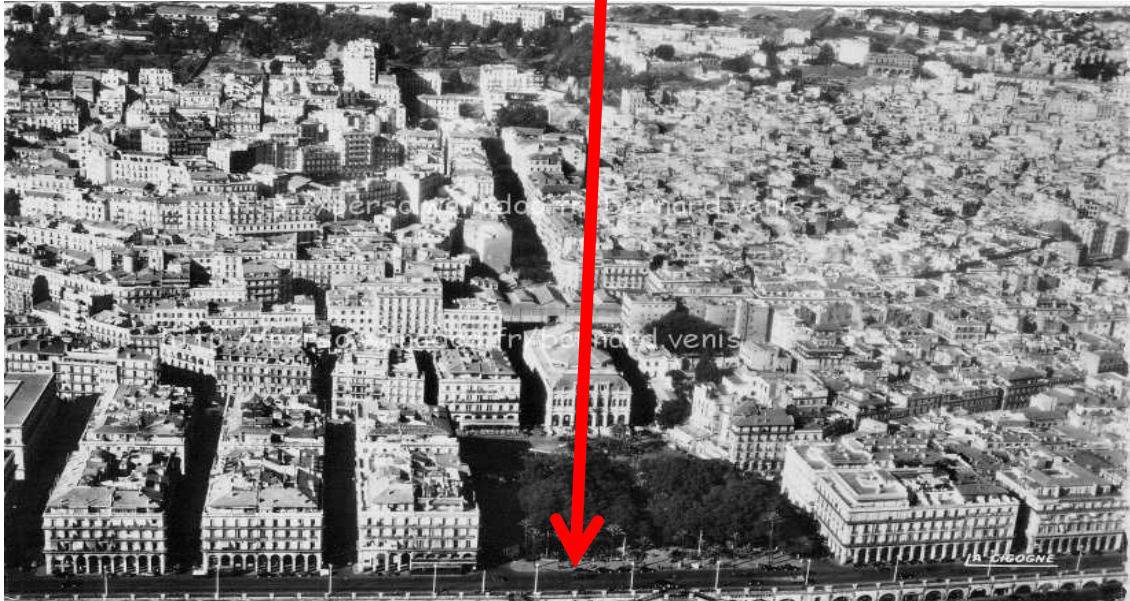


2 / Les politiques urbaines coloniales

L'urbanisation en Algérie fut calquer sur le modèle urbain occidental en vogue dans les 1921.

a) **Le plan d'alignement** et son principe -l'art urbain- et des réserves; un plan qui veille au respect des alignements, les largeurs des voies, les espaces publics, les réserves pour les édifices publics et les servitudes militaires. Un plan qui a érigé la ville sous forme de lotissement successifs.

l'art urbain



Le plan d'alignement





MAIRIE ANNABA



THEATRE CONSTANTINE



Art
Urbain

b) **Le plan d'urbanisme et d'extension et d'embellissement**

Cornudet (1919-1924) a fait son entrée en Algérie par le décret du 5 janvier 1922.

Alger fût la première ville a expérimenté le modèle en **1931**.

Après la guerre l'art moderne à été remplacé par le fonctionnalisme (charte d'Athènes).

C'est l'introduction effective de la planification moderne.

c) **Le Plan Urbanisme Directeur (PUD)** et son corollaire le Programme général

d) **Les Plans de détail**

e) **Les plans d'urbanisation et de restructuration** (pour les centres villes et les quartiers défectueux.

f) **Le Programme d'équipement Urbain et le Plan de Modernisation (PME)**

g) **Les Programmes d'urbanisme et les zones d'urbanisation prioritaires (ZUP)**

h) **La Grille d'Equipement.**

Les lois Cornudet de 1919 et 1924

Ces premières lois d'urbanisme ont deux caractéristiques fondamentales :

elles sont obligatoires pour les villes de plus de 10 000 habitants elles couvrent la totalité du territoire communal.

Le plan doit comprendre :

Un plan qui détermine notamment les voies à créer avec leurs caractéristiques dimensionnelles, les places, squares et jardins... L'échelle recommandée est le 1/5000^e ou le 1/1000^e. pour les alignements, il est recommandé les échelles de 1/20^e ou 1/500^e.

un programme déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques et les indications relatives à la hauteur des bâtiments et les prévisions concernant la distribution de l'eau potable, les réseaux d'assainissement, l'assainissement du sol, les servitudes archéologiques...

La loi de 1924 introduit une prise en compte des zones d'urbanisation future et crée la procédure de lotissement avec un plan d'aménagement précisant aussi les VRD et un cahier des charges de cession des terrains lotis.

Le Programme d'équipement Urbain et le Plan de Modernisation (PME)

Exemple **la cité de Diar es Saâda**, la "cité du bonheur" - Alger,

Cité de conception moderne construite en moins d'un an, sur le chemin des crêtes. l'exécution en fut confiée à Jacques Pouillon.

Les terrassements ont commencé le 4 août 1953 et livrée en novembre 1954.

- 4.000 habitants.

- 725 logements modernes, équipés (frigidaire, cuisinière, salle de bains, chauffage central, etc...)

- Des locaux commerciaux, un marché, deux écoles, filles et garçons, un garage de 400 voitures, des terrains de sport et des jardins.

Vue générale Hussein Dey Alger



PHOTO : url de la page : http://alger-roi.fr/Alger/mon_alger.htm

Ces instruments d'urbanisme n'ont eu leur application effective dans le reste de l'Algérie qu'entre 1958-59 avec le plan de Constantine.

Exemple : d'Annaba

le PUD de 1960 est le premier instrument d'urbanisme destiné à la maîtrise de la croissance urbaine.

Cet outil a imaginé :

- de grands travaux hydrauliques, routiers,
- l'éclatement de la ville sous forme de grands ensembles et des zones d'activités industrielles.

Type de quartier érigé dans le cadre du plan de Constantine 1960



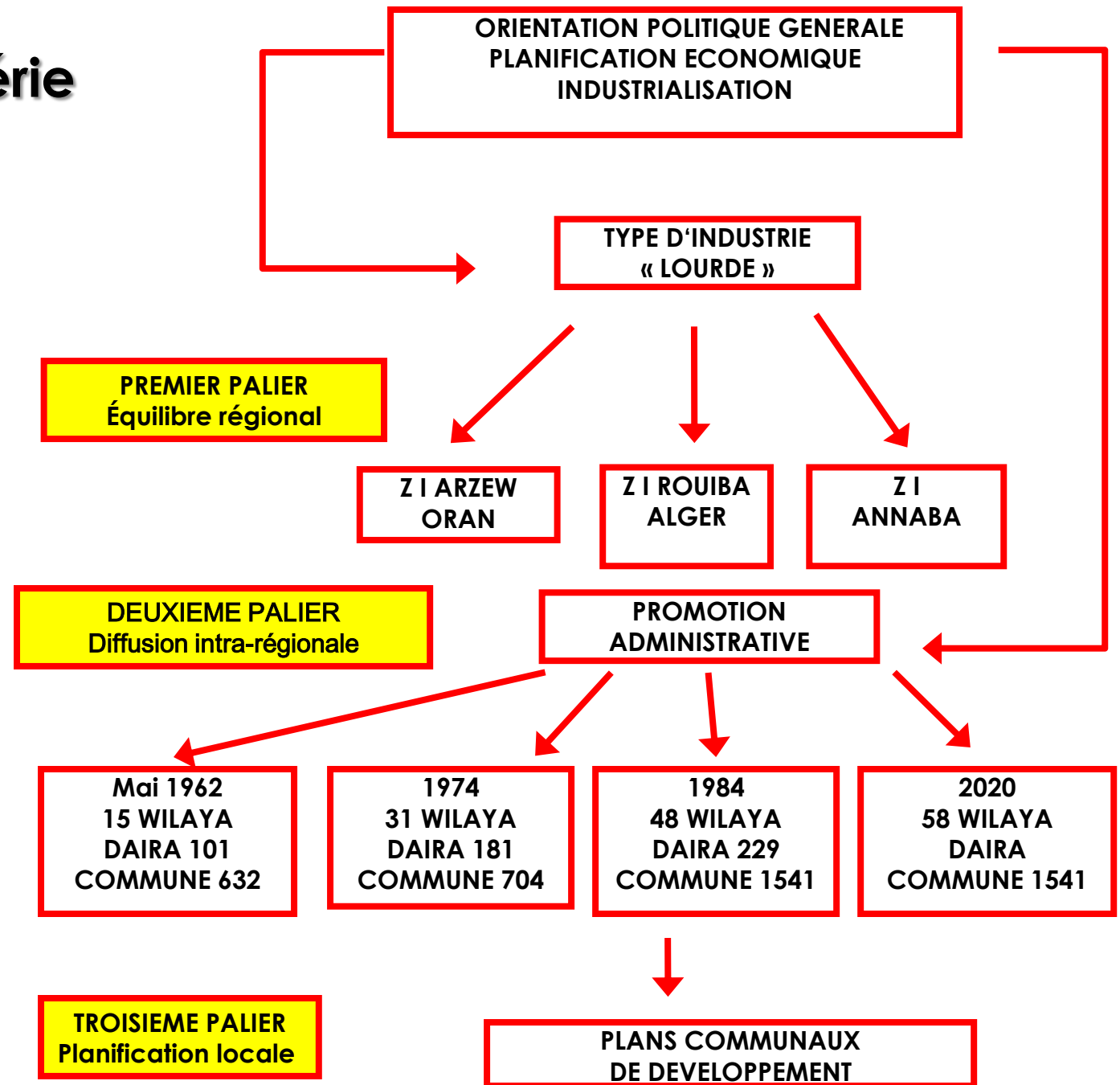
2 / Les politiques urbaines de l'Algérie indépendante .

Deux grandes périodes rythment l'évolution du paysage urbain.

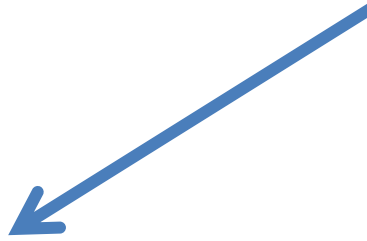
2-1 / 1962 – 1990

2-2 / 1990- 2000

2-3 / 2000 - 2020



2 -1 / La période 1962 – 1990



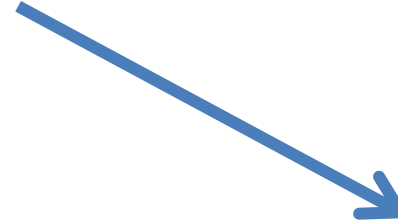
1962 -75

La planification
économique.



1975 -84

Effacement des
stratégies socio-
économiques de l'Etat
et abandon de la
planification
territoriale.



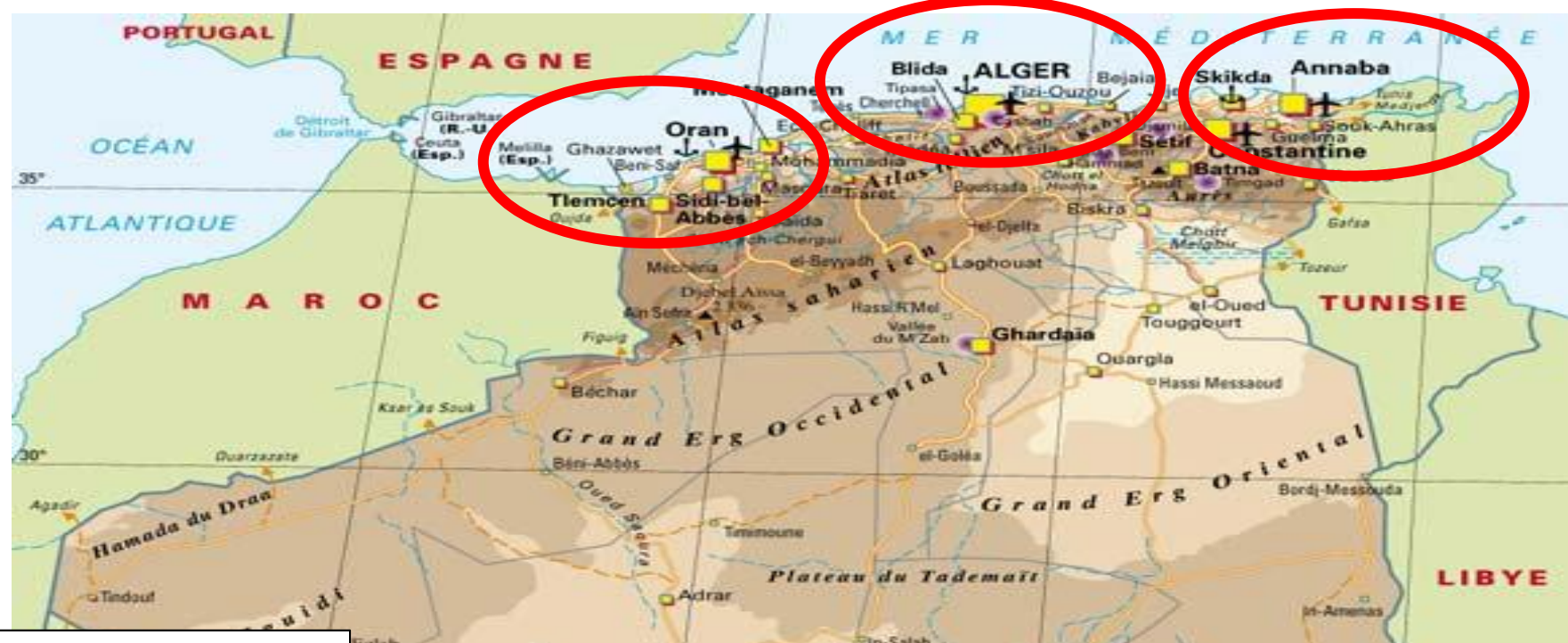
1984 -90

La prise de
conscience

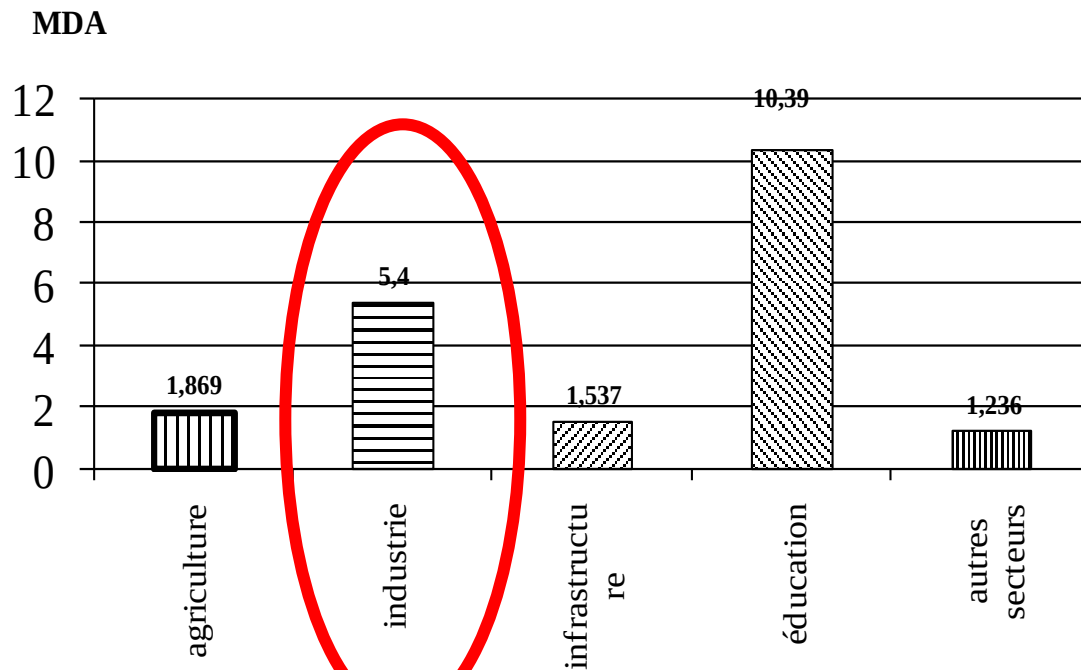
2-1-1 / 1962 -75

a) Diffusion horizontale de la croissance

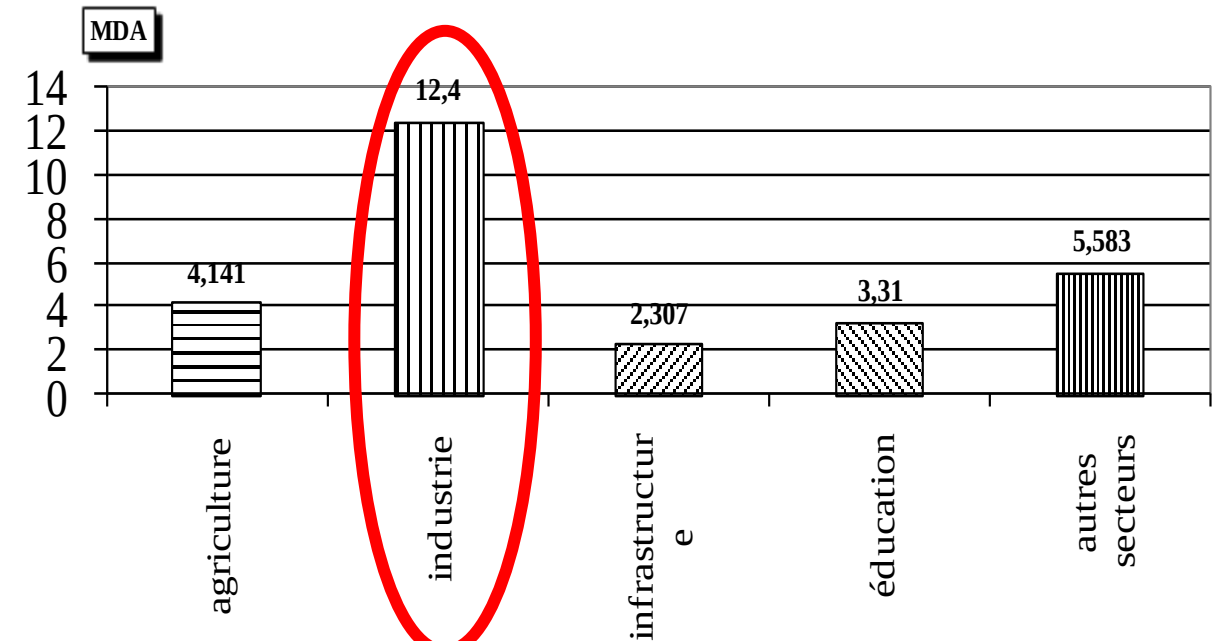
b) Équilibre régional.



PLAN D'INVESTISSEMENT 1967/69



PLAN D'INVESTISSEMENT 1970/73

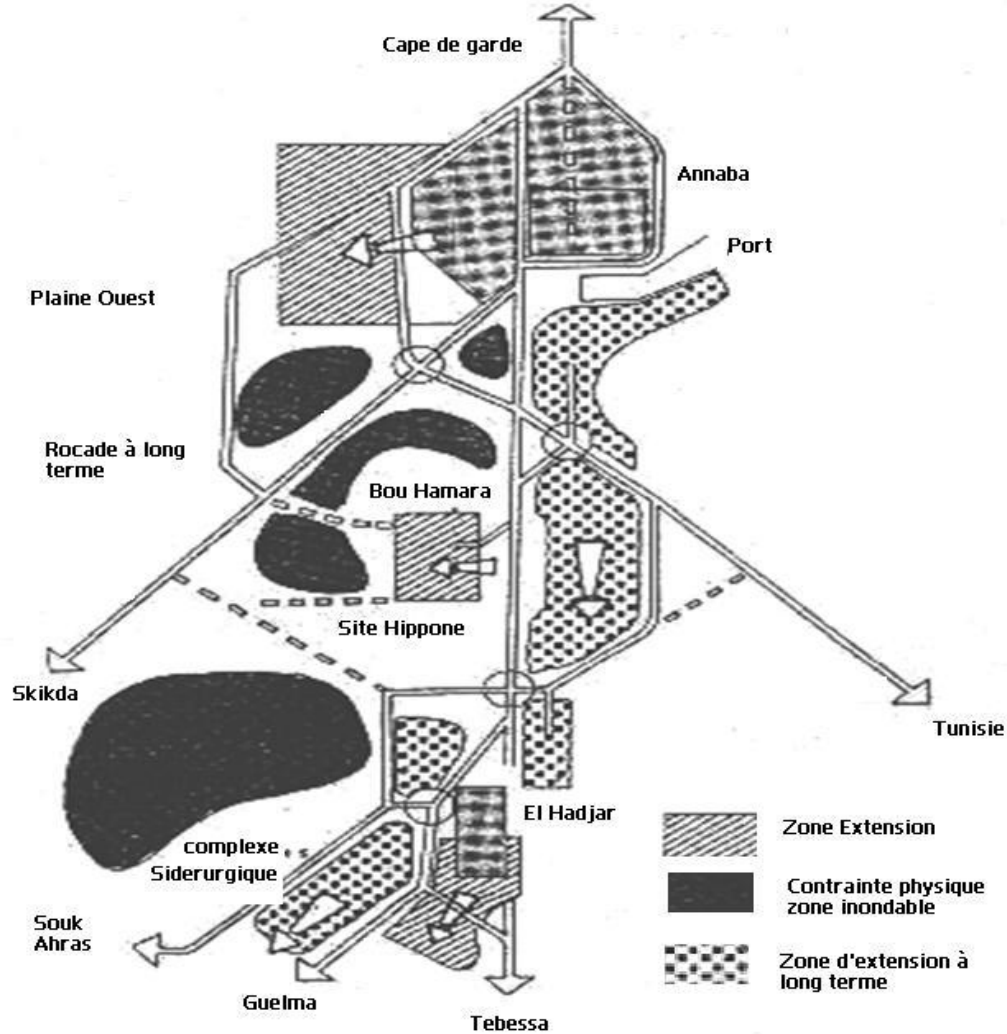


2-1-2 / 1975 -84

Phase 1975-80

Après plus d'une dizaine d'années de gros efforts d'industrialisation et de construction anarchique de logements sans plan d'urbanisme préalable, ou seules les entreprises industrielles construisaient pour leur propre personnel des cités ouvrières.

Le premier Plan d'urbanisme directeur (PUD) voie le jour en 1975, suivit de tous les instruments d'urbanisme utilisés en France (PME, ZUP etc.).



Exemple de PUD d'Annaba (1975) reprend l'esprit du PUD de 1960 : réalisation entre autres de l'axe Nord-Sud, élargissement de la RN44, création de la rocade Ouest, tout en envisageant l'extension de la ville vers la Plaine Ouest, deux ZHUN.

Phase 1980-84

on constate :

- Un effacement des stratégies socio-économiques de l'Etat et un abandon de la planification territoriale.
- Un changement dans le discours politique officiel. Le vocable aménagement du territoire fait son apparition dans le lexique politique.
- 1980 La création du ministère de la planification et de **l'aménagement du territoire**
- 1981 La création de l'Agence nationale pour l'Aménagement du territoire (ANAT).

2-1-3 / 1984 -90

La structure d'investissement a continué sur le modèle des années 70, d'où une accumulation des problèmes sociaux.

Le relogement pour endiguer la colère sociale.

- La force publique (l'éradication des taudis 83)
- L'administratif (découpage administratif 84)
- Le technique le Zoning (ZUHN et ZI).

En 1986 la crise pétrolière,

a) la faillite de l'Etat,

- Crise économique application du **2ème programme d'ajustement structurel (PAS)** (BM et FMI). Apparition des Stigmates de la pauvreté

b) La prise de conscience de l'importance de la maîtrise de l'espace et des hommes.

- loi n°87-03 Amgt du territoire.
- Une nouvelle Politique est engagée par la constitution de 1989.

La loi (87-03) cadre n'a pas été suivie par des décrets exécutifs. L'urbanisation des villes a continué à se faire par à coup où les attentes des acteurs politiques et sociaux priment sur l'ordre spatial.

Aussi l'habitat et l'économie informels ont trouvé un terrain favorable.

Les bidonvilles existants se sont étalés un peu plus et d'autres ont fait leur apparition sur des sites à l'abri du regard mais, qui collent à la ville.

Bidonville oued el hamize Alger



Habitat précaire périphérie plaine Ouest Annaba



ZHUN plaine Ouest Annaba



2-2 / 1990 – 2000

2-2-1 / phase 1990 -2000

Une période marquée par la parachèvement de l'arsenal juridique du nouvel Etat née de la revendication populaire.

1 / loi 90/08 Code communal

2 / loi 90/09 code de Wilaya
(département)

3 / loi 90/25 orientation
foncière

4 / loi 90/30 Domaniale

5 / loi 90/29 Instrument
d'aménagement

6 /Loi relative à la protection
du patrimoine culturel.

7 /
91/175, 91/176, 91/177, 91/178
décrets exécutifs etc.

Mais les énormes décalages entre les besoins de la population et les capacités limitées de l'Etat ont mis à l'écart :

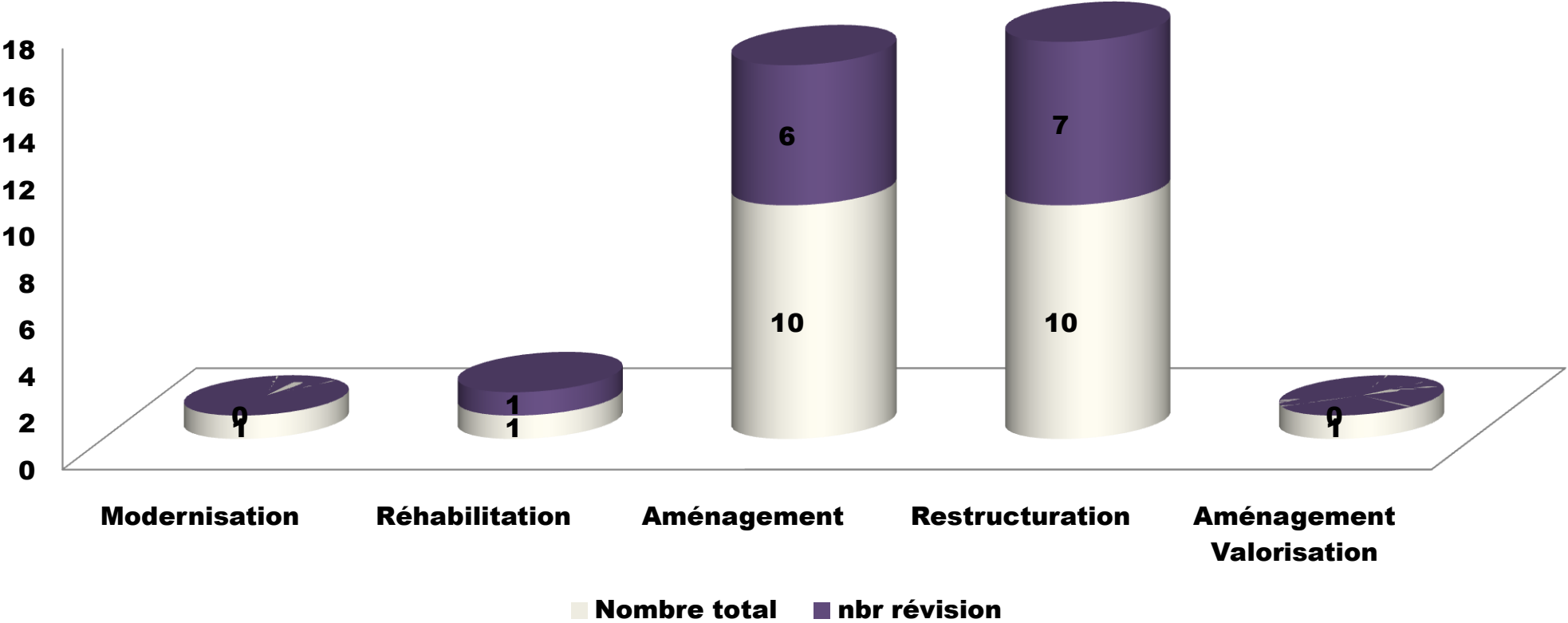
- La cohérence urbaine.
- Les instruments d'urbanisme.

Ce qui a généré

- Un désordre urbain;
- Des constructions inachevées,
- Une forte pression sur les espaces publics,
- Une décrépitude des paysages urbains

Ce grand effort législatif, n'a eu que peu d'effet sur l'organisation de la ville encore moins sur la qualité de vie.

La ville en tant que système était absente de la vision des gestionnaires. Les instruments d'urbanisme sont saturés avant terme.



SITUATION DES POS VILLE DE ANNABA JUIN 2010

Malgré la densité des textes et leur actualité, la ville algérienne continue d'évoluer au gré de couples antinomiques, (acteurs politiques acteurs sociaux, secteurs publics secteurs privés, services techniques population etc.), qui se composent et se décomposent en fonction des conjonctures économiques, politiques et les intérêts de chacun, créant des espaces juxtaposés, opposés et jamais intégrés.



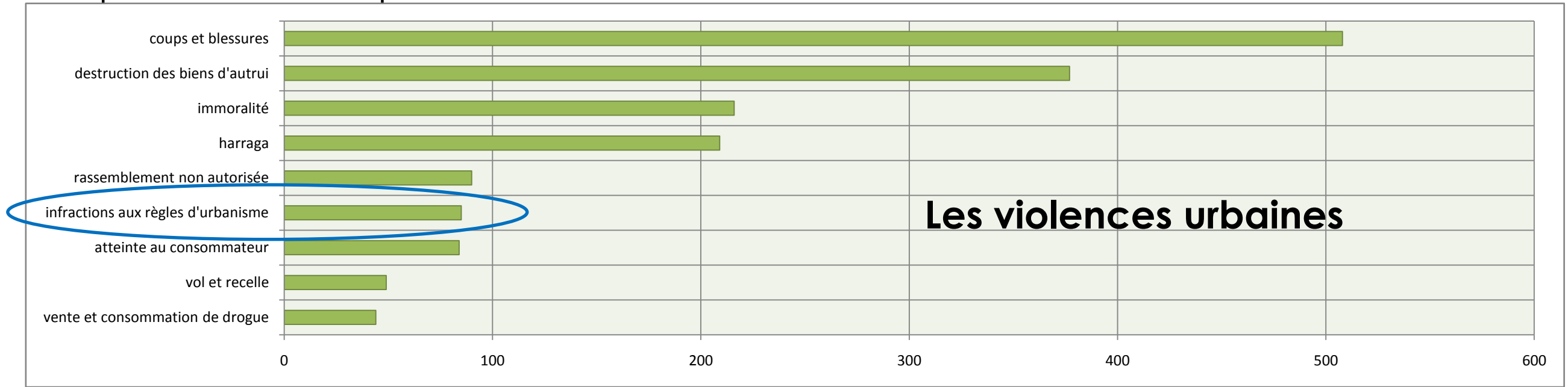
3 /Les pratiques spatiales (Entre délits et nécessité)

La conjonction des crises politiques et économiques à répétition et l'accumulation des déficits en matière de prise en charge sociale et économique ont perpétué certaines pratiques sociales et généré de nouvelles. Qui par certains aspects expriment un droit réel et effectif de vivre dans ville.

Elles sont considérées comme :

Délits parce qu'elles n'obéissent à aucun ordre urbain, donc condamnable par la loi.

Nécessité parce qu'elles sont une réaction légitime devant l'inanité des politiques économiques et urbaines.



Transformation des façades



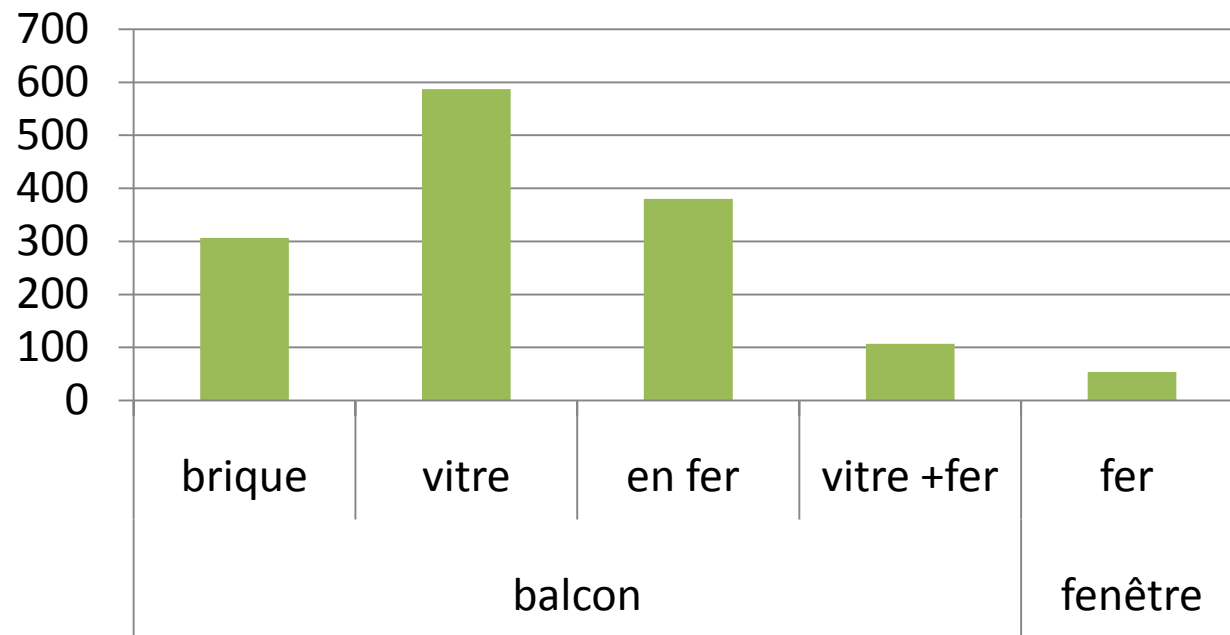
Une extension intramuros annexion du balcon soit à la cuisine ou au salon, avec par fois un changement dans l'usage. La cuisine devient une pièce et le balcon cuisine. Selon la disposition de l'appartement on trouve des déclinaisons différentes.



modification

Transformation

modification





APPROPRIATION ECONOMIQUE EXTENSION DES FACADES DES COMMERCEs

Dans ce cas le fond de commerce s'étend en moyenne de 3 m² soit 1/3 de la superficie du local.

Appropriation économique de jour



appropriations
de nuit



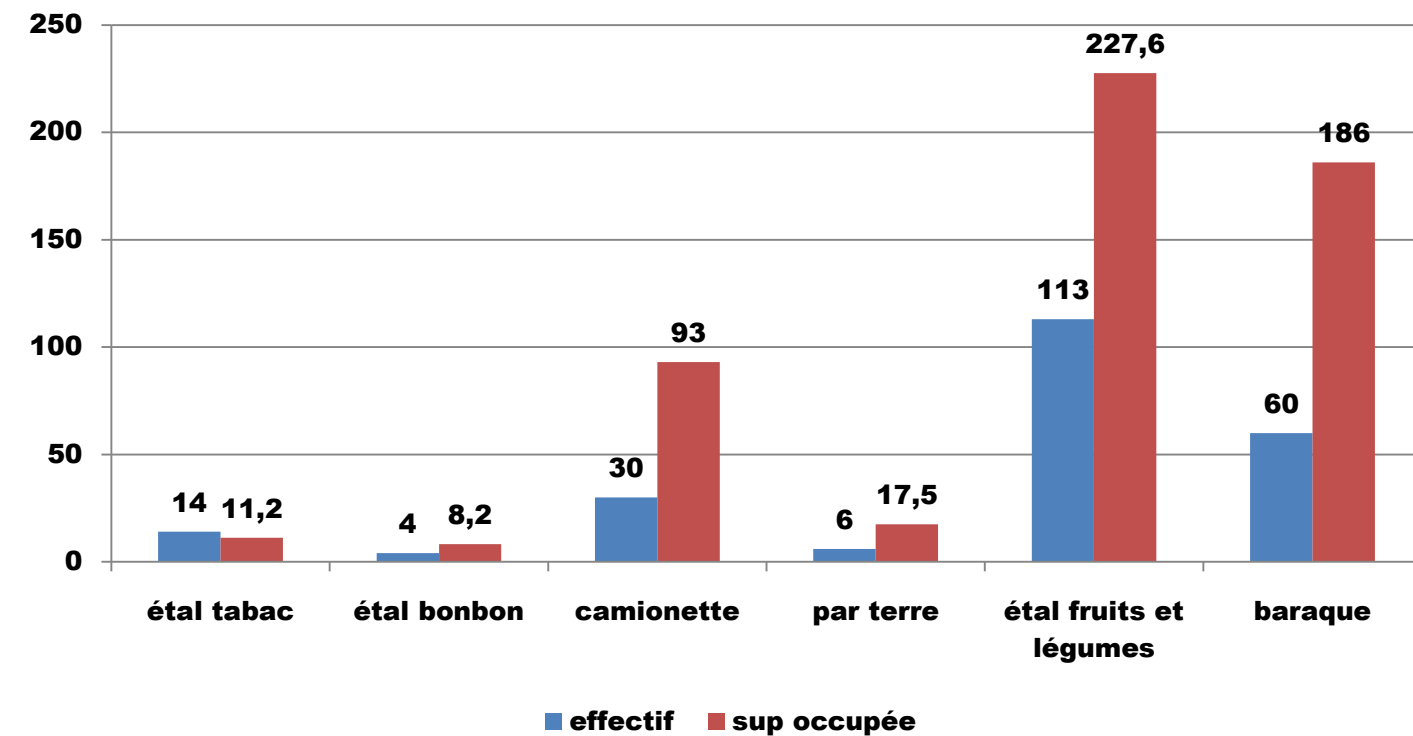
économiques

la vente de brochette, une activité
saisonnière de nuit. Qui commence à
prendre de l'ampleur.

Gardiennage de voiture
Dans ce cas de figure, il s'agit de jeune
qui obtienne des autorisations de voirie
par la préfecture de police.



Occupation des trottoirs et des espaces verts



2-2-2 / 2000 -2020 Le retour de l'Etat central.

Après dix ans de crise politique et sécuritaire profonde.

- Changement de politique et de stratégie d'aménagement.

Ce changement est accompagné par un nouveau cadre législatif marqué par l'introduction de la notion du **développement durable**.

1 / loi 01 19 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

2 / loi 01-20 relative a l'aménagement et au développement durable du territoire.

3 / Loi n° 02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral

4 / Loi n° 03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

5 / Loi n° 04-05 modifiant et complétant la loi n° 90-29 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

6 / Loi n° 04-09 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

7 / Loi n°04-20 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

8 / Loi n° 06-06 portant loi d'orientation de la ville

9 /Loi n° 07-06 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

10 /Loi n° 08-15 du 17 Rajab 1429 correspondant au 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement.

conclusion

A travers le processus de formation de la ville d'Annaba nous avons relevé que les politiques urbaines, n'ont pu à notre sens imprimer une urbanité à la ville encore moins un paysage agréable à la vue. Les approches appliquées à ce jour ont consacré la ville périmètre géographique sans âme, un espace de recasement qui doit impérativement intégrer le surplus de population. La ville comme entité sociale a été reléguée au second plan.

Une dichotomie spatiale qui renseigne de la profondeur de la crise sociale et économique et du poids de l'absence des référents culturels.

Les nouvelles pratiques révèlent des oppositions de visées et de volontés sur l'espace ville, entre d'un côté les collectivités qui (le gèrent et le contrôlent) et la population qui l'adapte et le transforme selon ses besoins.

La force des pratiques sociales et économiques, résistance et contournement des instrument d'aménagement ici programme amélioration urbaine POS 2007.

Exemple des façades utilisées comme support publicitaire

Avant le programme amélioration urbaine



Après le programme d'amélioration urbaine



Merci